Envoyé en préfecture le 23/07/2026
Reçu en préfecture le 23/07/2026
Publié le
ID : 035-213502016-20260721-D2026_44-DE

N° **2026 - 44**

Département
d'ILLE ET VILAINE
Arrondissement
de RENNES

Commune
de
Muël
35290

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU

CONSEIL MUNICIPAL

°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°

Date de convocation :
10 juillet 2026

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 13
Votants : 15

***L'an deux mil vingt-six le vingt et un juillet** à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Patrick CHENAIS, Maire de MUEL.*
Etaient présents : CHENAIS Patrick, Maire, MORICE Anne-Marie, BEDEL Pierrick, CARDINAL Françoise, adjoints, BRIAND Claude, LEPRETRE Nathalie, JOLIVET Jean-Philippe, GILLET Isabelle, DARTOIS Jérôme, GUILLARD Frédéric, DUBOST Marie-Laure, GREFFIER Nolwenn, VONE Nina
Etaient absents : MEANCE Alain, THEBAULT Nicole
Procuration de Monsieur MEANCE Alain à Monsieur CHENAIS Patrick
Procuration de Madame THEBAULT Nicole à Madame LEPRETRE Nathalie
Madame MORICE Anne-Marie a été élue secrétaire de séance.

Thème : Acquisition
Objet : Acquisition licence 4 du « Lucky Bar »

Monsieur le Maire rappelle que le commerce « Lucky Bar » est en liquidation judiciaire chez le mandataire SELARL Praxis prise en la personne de Maître Benjamin BRILLAUD 39 Rue du Capitaine Maignan à Rennes.

La commune peut acquérir la licence 4 en cas de non reprise du commerce. Monsieur le Maire propose au conseil d'acquérir la licence 4 au prix de 7 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- propose d'acquérir la licence 4 au prix de 7 000 €,
- demande à Monsieur le Maire de notifier la délibération auprès du mandataire judiciaire SELARL Praxis
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette acquisition.

Certifié exécutoire le
Reçu en Préfecture le
Publié ou notifié le

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Patrick CHENAIS